

Réponse à la question n° 397
de Mme Monica Mendez (Vert·e·s) relative à l'élaboration d'un système équitable
garantissant une inscription des enfants dans les crèches tout au long de l'année

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 4 novembre 2025, Mme M. Mendez a posé la question suivante:

"Pour les jeunes parents, trouver une place en crèche à Fribourg n'est pas une sinécure. L'organisation interne aux crèches peut être très différente d'un établissement à l'autre et dans de nombreux cas, il est plus compliqué d'y inscrire un enfant en cours d'année, plutôt qu'à la rentrée de septembre, en particulier pour les jeunes parents en fin de congé maternité.

Pour les familles dont les enfants sont nés grossièrement entre juin et octobre, cela peut vouloir signifier chercher des solutions de garde alternatives, pas toujours à disposition et souvent précaires pour pouvoir reprendre une activité professionnelle.

Dans l'élaboration de son projet de fondation visant à unifier la gouvernance des structures d'accueil, le Conseil communal est-il prêt à prévoir un système garantissant une intégration tout au long de l'année et ainsi un accès équitable? Si oui, comment? Si non, que prévoit-il pour garantir un accès équitable? De manière générale, quels seront les objectifs et les contours de cette fondation?"

Réponse du Conseil communal

Les résultats de la dernière étude des besoins en accueil préscolaire ([Microgis](#), 2024) montrent que la Ville de Fribourg offre suffisamment de places d'accueil à l'heure actuelle. Plusieurs formes d'accueil préscolaire existent et l'accueil familial de jour (famiya) qui offre un service qualitatif, fait partie des solutions, souvent plus flexible qu'une crèche.

Actuellement la liste d'attente centralisée est chapeautée par la Ville. Les structures se rendent individuellement et de manière autonome sur la liste d'attente pour contacter les familles dans l'ordre d'arrivée, en fonction de leurs disponibilités. La Ville n'a aujourd'hui pas d'emprise sur le remplissage des structures, ou son optimisation. Toutefois, toutes les crèches de la ville ne sont pas complètes.

Indépendamment du modèle de gouvernance des structures préscolaires ou de leur concept pédagogique, le gros des places est libéré au mois d'août, à l'entrée des enfants à l'école. En cours d'année, les places ne sont libérées qu'en fonction des mouvements des familles, par exemple lors d'un déménagement, d'un changement du mode de garde ou d'un changement du besoin de garde. Si une intégration tout au long de l'année devait être garantie, une réserve de places devrait être maintenue ce qui entraînerait des coûts supplémentaires.

Le Conseil communal a défini les objectifs suivants pour la nouvelle gouvernance: *La Ville de Fribourg garantit l'égalité des chances pour tous les enfants habitant sur le territoire communal. Elle met à disposition des places d'accueil préscolaire en suffisance pour permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale. Elle répond aux ambitions qualitatives en matière de socialisation, d'inclusion et d'intégration des enfants.*

La gouvernance des structures préscolaires lui permet d'être à la hauteur des exigences légales, sociétales et pédagogiques, de faire évoluer les structures et d'optimiser les ressources à disposition.

Le changement de système permettra alors une vision globale du dispositif et plus concrètement d'améliorer la coordination, simplifier le subventionnement, gagner en efficience administrative ou encore rendre plus cohérent le lien avec les familles.

A terme, la nouvelle fondation, réunissant les structures d'accueil préscolaire, devrait aussi permettre une optimisation de la gestion de l'offre et de la demande et de favoriser une occupation optimale des places.

Le projet de fondation est en cours d'élaboration et un règlement de portée générale réglant les principes et la mission de la nouvelle fondation sera soumis au Conseil général.